

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2017

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 10

-votants 12

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 6 avril 2017.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Mesdames Sylvie HENNE, Agnès KLINGELSCMITT, Delphine LALIN, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Monsieur Jérôme GUICHARD donne son pouvoir à Madame Danièle CAQUARD, Madame Nathalie HURSTEL, Monsieur Serge MARCHAL, Monsieur Bernard RAPENNE.

Madame Fanny ROBILLOT a été élue secrétaire de séance.

20170413/001 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Seille et Mauchère - Grand Couronné pour adhésion au syndicat PETR du Val de Lorraine

Mr le Maire rappelle que les communautés de communes de Seille et Mauchère, Bassin de Pompey, Froidmont, Grand Valmont, du Val de Moselle et d'Esch et Pays de Pont à Mousson ont en 2002 crée officiellement le Pays du Val de Lorraine, rejoint en 2004 par la communauté de communes des 3 Vallées. Cet espace de coopération intercommunautaire, issu de la volonté des élus de définir et mettre en œuvre un projet concret de développement de ce territoire marqué par le déclin de la sidérurgie, organisant la solidarité entre les communes en s'appuyant sur la participation de l'ensemble des acteurs locaux.

Après plus de dix ans à contribuer au dynamisme et à l'animation de cet espace centrale entre les métropoles de Nancy et Metz, la promulgation de la loi MAPTAM, en 2014, impose la transformation du Pays du Val de Lorraine, à portage associatif, en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural sur la base d'un périmètre identique, et sous forme de syndicat mixte.

Les diverses évolutions institutionnelles et législatives ont modifié la composition de ce territoire Val de Lorraine puisque depuis 2014, il est composé de quatre intercommunalités (Bassin de Pompey, Pont à Mousson, Seille et Mauchère, Chardon Lorrain).

La Comcom de Seille et Mauchère n'a pu néanmoins rejoindre ce nouvel espace en raison du principe de continuité de territoire (les communes isolées de Moivrons, Villers les Moivrons et Bratte, faisant géographiquement obstacle). Toutefois, en décembre 2015, une convention de partenariat est signée pour permettre à la communauté de communes de Seille et Mauchère de participer à la mise en œuvre du PÉTR.

Parallèlement, en décembre 2015, les élus de la Communauté de communes du Grand Couronné délibèrent pour rejoindre le PÉTR du Val de Lorraine, sous réserve que le processus de fusion engagé avec le territoire de Seille et Mauchère aboutisse.

Le Maire souligne ensuite l'importance de travailler en inter territorialité, afin de porter à cette échelle les enjeux de notre territoire.

Il précise enfin qu'il est prévu que la gouvernance du PÉTR se dote d'un conseil de développement (instance de démocratie participative, constituées de membres bénévoles représentant la société civile des territoires), à l'image de ce qui est proposé aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Notre intercommunalité n'étant pas concernée, cette instance existerait à l'échelle du PÉTR, satisfaisant ainsi au choix qu'avaient fait les élus du Grand Couronné dans leur projet de territoire.

La fusion des territoires intercommunaux de Seille et Mauchère et du Grand Couronné ayant eu lieu au 1^{er} janvier 2017, le conseil communautaire nouvellement mis en place, a délibéré favorablement, en date du mercredi 22 mars 2017, afin de procéder à la modification statutaire lui permettant d'adhérer au syndicat mixte du PÉTR du Val de Lorraine. Les délégués communautaires ayant par ailleurs validé par la même délibération le principe d'une adhésion à ce syndicat.

Le conseil municipal est aujourd'hui sollicité afin de se prononcer sur cette modification statutaire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- *Vu l'article L5211.20 du CGCT*

Emet un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de Seille et Mauchère-Grand Couronné, lui transférant la compétence « adhésion au syndicat mixte du PÉTR du Val de Lorraine ».

20170413/002 - Titres irrécouvrables

Par courrier en date du 17 mars 2017, la trésorerie d'Essey-les-Nancy a présenté un état des créances irrécouvrables.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celle-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 » à l'appui de la décision du conseil municipal.

Le montant global de ces valeurs au 15 mars 2017 est de 912.78 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant global de 912.78 €.

20170413/003 – Subvention exceptionnelle 40 ans Foyer Rural

Monsieur le Maire explique que le Foyer Rural d'Eulmont fête en 2017 ses 40 ans.

A cette occasion, un weekend festif est prévu et des manifestations sont organisées dans le village.

Vu l'ampleur exceptionnelle de cette manifestation, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 1 000 € au Foyer Rural d'Eulmont pour ses 40 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Foyer Rural d'Eulmont dans le cadre de ses 40 ans.

201700413/004 – Subvention de fonctionnement Foyer Rural

Afin d'accompagner le foyer rural d'Eulmont dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 500 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Alain GEOFFROY), décide d'octroyer une subvention de 500 € au foyer rural d'Eulmont.

201700413/005 – Subvention de fonctionnement Compagnie des Anes

Afin d'accompagner la Compagnie des Ânes dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 400 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Alain GEOFFROY), décide d'octroyer une subvention de 400 € à la Compagnie des Ânes.

201700413/006 - Compte administratif 2016

Le conseil municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Claude THOMAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - Résultat reporté 2015		100 757,11 €
Fonctionnement - Opérations réelles 2016	642 344,64 €	651 075,60 €
Fonctionnement - Résultat excédentaire 2016		109 488,07 €
Investissement - Résultat reporté 2015		160 598,35 €
Investissement - Opérations réelles 2016	449 323,39 €	248 387,46 €
Investissement - Résultat déficitaire 2016	40 337,58 €	
Ensemble - Résultats reportés 2015		261 355,46 €
Ensemble - Opérations réelles 2016	1 091 668,03 €	899 463,06 €
Ensemble - Total	1 091 668,03 €	1 160 818,52 €
Ensemble - Résultat excédentaire de clôture au 31/12/2016		69 150,49 €

Résultat de clôture au 31/12/2016 + 69 150.49 €

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil, Madame Danièle CAQUARD prend la présidence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil.

201700413/007 - Compte de gestion 2016

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a bien procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2016, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

201700413/008 - Affectation du résultat

Section d'investissement	
Excédent reporté 2015	160 598,35 €
Résultat 2016	- 200 935,93 €
Restes à réaliser	86 113,14 €
Résultat cumulé	45 775,56 €

Section de fonctionnement	
Excédent reporté 2015	100 757,11 €
Résultat 2016	8 730,96 €
Résultat cumulé	109 488,07 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et étant donné qu'il n'y a pas de déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- **109 488.07 €** au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 109 488.07€ au compte 002.

201700413/009 - Taux des taxes

Les recettes attendues pour l'année 2017, sans modification des taux, sont les suivantes :

Taxe d'habitation (11.96 %)	166 722 €
Taxe foncière sur le bâti (13.63%)	109 585 €
Taxe foncière sur le non bâti (39.07 %)	5 939 €
Taxe Professionnelle	-
TOTAL	282 246 €

Monsieur le Maire propose d'augmenter ces taux de 3 %, les nouvelles recettes attendues seront alors les suivantes :

Taxe d'habitation (12.32 %)	171 741 €
Taxe foncière sur le bâti (14.04 %)	112 882 €
Taxe foncière sur le non bâti (40.24 %)	6 116 €
Taxe Professionnelle	-
TOTAL	290 739 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Alain GEOFFROY), décide de modifier ces taux comme indiqué ci-dessus.

201700413/010 - Budget primitif 2017

Monsieur Claude THOMAS présente le budget de la commune pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget selon la balance ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses de l'exercice	724 978,30 €	
Recettes de l'exercice		724 978,30 €
Totaux	724 978,30 €	724 978,30 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice	430 772,20 €	
Recettes de l'exercice		430 772,20 €
Totaux	430 772,20 €	430 772,20 €

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Alain GEOFFROY), approuve le budget primitif 2017.

Questions diverses :